

Emoluments

Contrôle des habitants

Attestations

Selon règlement cantonal (RHRCH), il est perçu les émoluments suivants **par adulte** :

Délivrance d'une attestation de domicile lors d'arrivée, de changement de données (adresse, état civil, nom, etc.) ou sur demande	CHF 10.--
Délivrance et renouvellement d'une déclaration de domicile (destinée à une domiciliation secondaire dans une autre commune)	CHF 10.--
Délivrance et renouvellement d'une attestation de séjour (lors d'une domiciliation secondaire dans la commune)	CHF 10.--
Délivrance d'une attestation de domicile et de vie	CHF 10.--
Délivrance d'une attestation de départ	CHF 10.--
Duplicata et autres attestations	CHF 10.--

Commande de carte d'identité suisse

Adultes, validité 10 ans	CHF 70.--
Enfants (moins de 18 ans), validité 5 ans	CHF 35.--

Renseignements (vérification d'identité ou d'adresse)

Les renseignements fournis sous quelque forme que ce soit, dans les limites fixées par la législation sur la protection des données, sont soumis à un émolument de base de CHF 20.--. Cependant, il peut être facturé jusqu'à CHF 200.--, en fonction du temps consacré et ceci conformément à la réglementation cantonale. La gratuité peut être accordée pour des utilisations non commerciales.	de CHF 20.-- à CHF 200.--
---	---------------------------

Frais supplémentaires de procédures

Frais supplémentaires lorsqu'une obligation est remplie après un 1er rappel	CHF 10.--
Frais supplémentaires lorsqu'une obligation est remplie après un 2e rappel	CHF 30.--